



## COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 26 MARS 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
  - Mme Yolande Baribeau, citoyenne membre
  - M. Conrad Caron, citoyen membre
  - M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 06)
  - M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité
  - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
- Invitées et invités :
- M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles
  - Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 9 h 15)
  - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale (9 h à 9 h 17; 10 h à 10 h 35)
  - Mme Vanessa Blanchet-Roy, spécialiste en mobilité durable (10 h 17 à 10 h 36)
  - M. Geoffroy Body, ingénieur (9 h 50 à 10 h 16)
  - M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h 03 à 9 h 47; 10 h 03 à 10 h 16)
  - M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
  - Mme Maude Desrosiers, ingénieure (9 h 34 à 11 h 42)
  - M. Patrice Dupuis, STTR (9 h 02 à 11 h 02)
  - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
  - M. Sébastien Gélinas, sergent, Contrôle routier Québec (départ : 9 h 49)
  - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (9 h à 9 h 05; retour à 10 h 29)
  - M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion des risques et sécurité civile (11 h 11 à 11 h 42)
  - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
  - M. Samuel Laperrière, ingénieur (9 h 50 à 10 h 16)
  - M. Alain Laquerre, sergent aux opérations – Unité de soutien opérationnel
  - Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
  - Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme (10 h 17 à 11 h)
  - M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (arrivée : 11 h 12)
  - Mme Hélène Marchildon, attachée politique (arrivée : 9 h 40)
  - M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs (10 h 34 à 10 h 41)
  - M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité

Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (9 h 03 à 10 h 17; 10 h 21 à 11 h 17; retour à 11 h 21)

M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable

M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 9 h 01)

M<sup>e</sup> Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (11 h 11 à 11 h 42)

M. François Vaillancourt, directeur général

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, vice-président du comité, à 9 h. M. Martin souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. René Martin fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que pour des raisons de disponibilité de certains invités, les points 9, 10 et 11 seront traités en premier. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 27 février 2024**

M. René Martin s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 27 février 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Modification de la Politique d'accès à la voie publique CE-2017-0655**

L'équipe de la mobilité durable et de la circulation a mis au point un cahier de charge des études de circulation encadrant les projets de développement et de redéveloppement pour établir tous les critères souhaités dans une étude de circulation et propose de réviser la Politique d'accès à la voie publique CE-2017-0655 afin que l'ensemble des études requises dans le cadre des projets soit officiellement encadré par ce document et que les coûts de ces études soient assumés à 100 % par les demandeurs sans considération à la nature du projet (résidentiel, commercial ou industriel).

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le vice-président recommande que la Politique d'accès à la voie publique CE-2017-0655 soit révisée afin que l'ensemble des études soit encadré par ce guide, et que les coûts de ces études soient assumés par les demandeurs. Approuvé à l'unanimité.

**6. Sécurité routière – rue Louis-Pinard**

L'analyse complète de la rue Louis-Pinard qui avait été demandée lors de la réunion du 23 septembre 2023 du comité est présentée par l'équipe de la mobilité durable et de la circulation. À l'époque, les citoyens disaient être préoccupés par l'absence de piste cyclable, les difficultés d'accès aux entrées charretières, la vitesse de la circulation et la densité de la circulation aux heures de pointe. La rue Louis-Pinard est une rue collectrice principale d'environ 1270 m de longueur, qui relie une artère principale à une artère secondaire. Il y a présence du transport en commun, une bonne densité et de la mixité (vélos, autos, autobus, piétons), de même qu'un parc achalandé sur lequel se trouve notamment un terrain de pétanque fréquenté par un bon nombre de personnes du troisième âge durant l'été. Des délinéateurs et des balises sont aussi installés de façon saisonnière devant le parc. Cependant, cette rue n'est pas répertoriée au Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). L'intersection boulevard Rigaud/rue Louis-Pinard figure au 41<sup>e</sup> rang de la liste de priorisation en sécurité routière, et la rue Louis-Pinard au 53<sup>e</sup> rang de la liste d'apaisement de circulation. Des feux de circulation sont toutefois justifiés à l'intersection du boulevard Rigaud et sont prévus au portefeuille de projets.

Une proposition incluant la possibilité d'insérer un réseau cyclable sur chaussée est présentée au comité. Pour ce faire, le stationnement ne serait permis que d'un seul côté de la rue. Cette solution a pour avantage de faciliter et sécuriser la mobilité active et l'accès aux destinations de proximité, de dégager la visibilité pour les accès, de diminuer les traversées piétonnes devant le parc et d'éviter la circulation des autobus entre deux rangées de véhicules stationnés. En revanche, elle condense le stationnement d'un seul côté de la rue, ce qui amène une possible migration du stationnement vers les rues avoisinantes, et elle oblige le retrait de la voie de virage à gauche vers le boulevard des Récollets (ce retrait aurait peu d'impact sur les niveaux de service). Le coût initial du projet serait de 16 000 \$ (13 000 \$ pour l'effaçage et le marquage et 3 000 \$ pour l'information citoyenne) et les coûts récurrents seraient de 5 000 \$ par année pour le marquage. Les balises et les bollards devraient aussi être retirés afin d'assurer la compatibilité avec le transport en commun. En outre, cet axe fait partie du réseau cyclable projeté. Finalement, les options possibles sont le statu quo, la mise en œuvre du projet en 2024, ou le report du projet à une année ultérieure.

Les membres discutent et posent des questions sur le stationnement sur un seul côté de rue sans traverse de piétons, sur la possibilité de déplacer le terrain de pétanque au parc Lambert, sur l'étendue de la zone analysée et sur la consultation citoyenne. Des membres sont d'avis que la rue est peut-être trop étroite pour accueillir une piste

cyclable sur chaussée, et s'inquiètent du déplacement du problème du stationnement vers les rues avoisinantes. Enfin, les membres pensent que la mise en œuvre du projet en 2024 serait trop rapide et, plus particulièrement, la conseillère du district des Rivières souhaite consulter les citoyens. Ainsi, la décision est prise de reporter le projet à une année future. Cependant, le conseiller du district du Carmel tient à mentionner son malaise par rapport à cette décision et souligne que le projet proposé comporte des avantages à faible coût pour la sécurité des cyclistes et des piétons, qui elle passe par le ralentissement des voitures.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le vice-président recommande de reporter le projet à une année ultérieure. Approuvé à la majorité des voix exprimées.

**7. Modification des limites de vitesse sur le territoire**

L'équipe de la mobilité durable et de la circulation présente l'analyse effectuée sur les limites de vitesse recommandées. L'objectif est d'obtenir une recommandation du comité afin de déployer le projet. Dans le cas des rues résidentielles, la validation de l'effet du changement de la limite de vitesse affichée de 50 km/h à 30 km/h sur 14 rues a démontré une diminution de la vitesse moyenne observée. Pour les rues locales résidentielles à 30 km/h par défaut, la validation des vitesses par rapport au parcours prioritaire d'incendie a également été vérifiée. L'analyse des rues collectrices effectuée à l'aide de l'arbre décisionnel suggère une réduction de la vitesse affichée dans 33 % des cas. Des cartes sont présentées avec les propositions d'îlots cohérents à 30 km/h, des rues à 40 km/h et à 50 km/h, de même que quelques exceptions. Les membres du Conseil sont invités à consulter les cartes de leur district respectif et à faire parvenir leurs commentaires ou demandes en répondant au courriel qui leur sera envoyé cette semaine. La date limite de réponse est fixée au 9 avril, pour une prise de décision à la prochaine réunion du comité le 23 avril prochain en vue d'une recommandation par le Conseil pour confirmer les limites de vitesse recommandée et modifier certaines rues. Les travaux sur le territoire auront lieu de juillet à décembre 2024. L'information sera diffusée auprès de la population trifluvienne au fur et à mesure que les travaux se dérouleront.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le vice-président recommande que les élués et élus consultent les cartes concernant leur district respectif et fassent parvenir leurs commentaires ou demande au plus tard le 9 avril, en vue de prendre une décision à la prochaine réunion du comité le 23 avril prochain. Approuvé à l'unanimité.

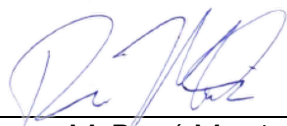
8. **Demande d'enquête origine-destination au MTMD (suivi)**

La Ville de Trois-Rivières a fait la demande en décembre 2023 au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour une nouvelle enquête origine-destination (la dernière enquête date de 2011). Il s'agit d'une enquête exhaustive du portrait de la circulation et de la mobilité sur un territoire donné, et dont les résultats servent d'intrants dans plusieurs autres analyses. L'enquête du MTMD est prévue à l'automne 2024, l'analyse en 2025 et les résultats seront disponibles en mai 2026. Les coûts sont entièrement assumés par le MTMD.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 11 h 49 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. René Martin  
Vice-président du comité et  
conseiller municipal



---

Mme Nathalie Lafrenière  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités